



Augmentation de loyer

Par servane63

Bonjour,

Dans mon logement depuis mai 2018 sans aucune augmentation de loyer annuel de la part de mon propriétaire, ce jour il est venu m'annoncer qu'il allait effectuer une augmentation, mon loyer va passer de 680 ? à 750 ?.

Consciente de la chance que j'avais jusque là qu'il n'y ait pas eu d'augmentation, je trouve par contre cette augmentation un petit peu brutale, je me tourne donc vers vous pour savoir si mon propriétaire est dans son droit d'augmenter en fait d'un seul coup toutes les années ou il n'a pas augmenté le loyer?

Par avance merci de votre attention en attente d'une réponse de la part de quelqu'un de professionnel dans ce domaine bien cordialement. Bonjour merci beaucoup de votre retour je réponds à cet endroit car je n'ai pas trouvé d'autres possibilités pour répondre à vos questions c'est un contrat de location pour locaux non meublés sur le contrat il est écrit le loyer sera automatiquement révisé le mon propriétaire a écrit annuel chaque année selon l'indice de référence des loyers il n'a pas précisé de date ou de trimestre. Donc c'est une location vide soumise au titre de la loi numéro 89-462.

Pas de DPE reçu après signature de mon bail.

Merci encore de votre retour et votre attention

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sur ce forum vous n'aurez de réponses que de bénévoles.

Pour une réponse professionnelle, voyez un avocat ou votre ADIL.

Votre bail est pour un logement en résidence principale soumis à la loi n°89-462 ?

Location vide ou meublée ?

Votre bail prévoit-il une révision annuelle et si oui selon quel indice ?

Avez-vous reçu un DPE à la signature du bail ?